

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2017

Date d'envoi de la convocation : 01/12/2017

Nombre de membres : 221
Nombre de présents : 167
Nombre de votants : 188

Secrétaire de séance : Patrick LERENDU

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 7 Décembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 17 h 30 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaients présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie (Jusqu'à 19h06), BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, JAME Dominique suppléante de BRECY Rolande, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, BURNOUF Hervé, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle (pouvoir jusqu'à son arrivée), CATHERINE Christian, CAUVIN Bernard, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHEVEREAU Gérard, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAUNAY Sylvie, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean (à partir de 18h15), DESTRES Henri, DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMERE Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, MEDART Monique suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GODEFROY Annick, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie (à partir de 18h12), GOMERIEL Patrice, GOSSSELIN Albert, GOSSSELIN Bernard, GOSSSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUERARD Jacqueline, GUÉRIN Alain, LANGLOIS Alain suppléant de HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent (à partir de 18h03), HEBERT Dominique, GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, HOUIVET Benoît, HOULLEGATTE Jean-Michel, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, JOZEAU-MARIGNE Muriel (à partir de 18h45), LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LALOË Evelyne (jusqu'à 20h25), LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François (à partir de 18h15), LAMOTTE Noël (à partir de 18h), LATROUITE Serge, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence, LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRETON Robert, LECHEVALIER Guy, LECHATREUX Jean-René suppléant de LECHEVALIER Michel, DELAPLACE Henry suppléant de LECOEUR François, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, AUBERT Maurice suppléant de LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEMARECHAL Marc suppléant de LEMARÉCHAL Michel, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry, LEMONNIER Hubert, HERVY Isabelle suppléante de LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, LANGLOIS Hubert suppléant de LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERECULEY Daniel, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LESENECHAL Guy, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, LOUISET Michel (à partir de 18h15 et jusqu'à 20h25), MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MAIGNAN Martial, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Yvonne, MAUGER Michel, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc (à partir de 18h28), PEYPE Gaëlle, PILLET Patrice, PINABEL Alain, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, POUTAS Louis (à partir de 18h00), PRIME Christian, REBOURS Sébastien, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice (à partir de 18h12), ROUXEL André, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles (à partir de 18h09), SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TARDIF Thierry, TAVARD Agnès, THEVENY Marianne (jusqu'à 20h31), TIFFREAU Danièle, TISON Franck, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VEILLARD Rodolphe (à partir de 17h58), VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno (à partir de 18h43), VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations :

BALDACCINI Nathalie à VILLETTE Gilbert (à partir de 19h06), BASTIAN Frédéric à BESUELLE Régine, BELHOMME Jérôme à LERENDU Patrick, CASTELEIN Christèle à AMIOT Sylvie (jusqu'à son arrivée), CATHERINE Arnaud à BAUDIN Philippe, CHARDOT Jean-Pierre à HAMELIN Jacques, DELESTRE Richard à LE MONNYER Florence, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline à HOULLEGATTE Valérie, GUYON Sophie à LEQUILBEC Frédéric, HAMON-BARBE Françoise à BOURDON Cyril, HUET Fabrice à HUET Catherine, LALOE Evelyne à DUFOUR Luc (à partir de 20h25), LAUNOY Claudie à ARRIVE Benoit, LE PETIT Philippe à HUBERT Jacqueline, LEFRANC Bertrand à GODEFROY Annick, LEJAMTEL Ralph à LEBONNOIS Marie-Françoise, LOUISET Michel à LERECULEY Daniel (à partir de 20h25), MARIVAUX Isabelle à GRUNEWALD Martine, REVERT Sandrine à LECHEVALIER Guy, RODRIGUEZ Fabrice à GOLSE Anne-Marie (jusqu'à son arrivée à 18h12), ROUSSEAU Roger à FEUARDANT Marc, ROUSSEL Pascal à HOUIVET Benoit, THEVENY Marianne à TISON Franck (à partir de 20h31), VARENNE Valérie à LAGARDE Jean, VILTARD Bruno à LEPETIT Jacques (jusqu'à son arrivée à 18h43).

Excusés :

BARBE Stéphane, BROQUET Patrick, CHOLOT Guy, DUPONT Claude, FALAIZE Marie-Hélène, FEUILLY Emile, GOUREMAN Paul, HUBERT Christiane, LEPOITTEVIN Michel, MATELOT Jean-Louis, MAUQUEST Jean-Pierre, PIQUOT Jean-Louis, POIDEVIN Hugo.

Délibération n° 2017 - 284

OBJET : Syndicat Mixte du Cotentin – Avenant n°1 à la convention de mutualisation – Portage des études de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Exposé

Avant la mise en place de la Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2017, le Syndicat Mixte du Cotentin a pré financé les études de mise en œuvre de la Communauté d'Agglomération ainsi que des dépenses de fonctionnement courant en 2016.

Les études ont porté sur trois axes : l'accompagnement global- gouvernance, compétences, tourisme, RH - les études financières et fiscales - budget et fiscalité, attributions de compensation, Clect, et enfin l'accompagnement juridique - expertise et conseil juridique.

L'état des dépenses engagées par le SMC s'élève à 993 901€. Seront prises en compte les dépenses réalisées au 31/12.

A l'effet de rembourser le Syndicat Mixte des frais qu'il a engagés, il est proposé de passer un avenant n° 1 à la convention de mutualisation signée le 24/05/2017 entre la CA et le SMC. L'article 8 serait ainsi complété :

« ...Aux charges citées ci-dessus sont ajoutées les charges de mise en œuvre de la CA du Cotentin portées par le SMC.

Le montant prévisionnel des dépenses engagées s'élève à 993 901€.

Le remboursement de ces frais se fera au vu d'un état financier global de l'opération à la fin de l'exercice 2017. ... ».

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avenant numéro 1 à la convention à conclure avec le SMC

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 170 – Contre : 10 – Abstentions : 28) :

- **Valide** l'état financier à hauteur de 993 901€ représentant les dépenses engagées par le syndicat Mixte au cours des exercices 2016 et 2017 pour la création de la communauté d'agglomération du Cotentin notamment les études d'accompagnement,

- **Autorise** la Communauté d'Agglomération à signer l'avenant 1 à la convention de mutualisation avec le Syndicat Mixte du Cotentin,
- **Dit** que les crédits afférents sont prévus et inscrits au budget 2017,
- **Autorise** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dit** que le Président et le Directeur Général de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le : 22/12/17
et publication ou notification
du : 15/12/17



LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN



**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
DU SYNDICAT MIXTE DU COTENTIN AU PROFIT DE
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN**

Exercice 2017

Entre :

Le syndicat mixte du Cotentin (SMC), situé 8 rue des Vindits, Cherbourg-Octeville, 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN, et représenté par Monsieur Jean-Louis VALENTIN, Président, autorisé à signer la présente convention par la délibération n° 2017 09 22 02 du 22 septembre 2017,

d'une part,

Et :

La communauté d'agglomération du Cotentin, situé 8 rue des Vindits, Cherbourg-Octeville, 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN, et représenté par Monsieur Benoît ARRIVE, Vice-Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil communautaire du

d'autre part,

Vu les dispositions des articles L. 5211-461 et D. 5216-11 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu la convention de mise à disposition de services du syndicat mixte du Cotentin au profit de la Communauté d'agglomération du Cotentin en date du 24 mai 2017 ;

EST AJOUTE à l'article 8 de la convention susvisée ce qui suit :

.....

Aux charges citées ci-dessus, sont ajoutées les charges de mises en œuvre de la CA du Cotentin portées par le SMC au titre de la CAC.

Le montant prévisionnel des dépenses réalisées au titre de ces études et charges de mise en œuvre est estimé à 993 901 €.

Le remboursement de ces frais se fera au vu d'un état financier global de l'opération à la fin de l'exercice 2017. Le paiement s'effectuera sur émission d'un titre de recette de la part du SMC. Des avances pourront être accordées.

Les autres articles restent inchangés.

Fait en deux exemplaires à Cherbourg-Octeville, le

Le Vice- Président de la Communauté d'agglomération du Cotentin	Le Président du Syndicat Mixte du Cotentin
Benoît ARRIVE	Jean-Louis VALENTIN